

# Règlement intérieur pour le prêt de jeux

## 1 Présentation

L'association Villages Solidaires et les bibliothèques de Dompierre les Ormes, Matour, Tramayes et Trambly se sont associées pour mettre à disposition des habitants, des malles de jeux. Chaque habitant pourra emprunter des jeux dans les bibliothèques sur le principe de fonctionnement d'une ludothèque.

Une ludothèque est un lieu d'accueil, d'échanges et de rencontres où les jeux et les jouets sont mis à la disposition du public. Les familles peuvent emprunter des jeux et jouets adaptés à tous les âges : des jeux d'éveil et d'exercice, des jeux symboliques, des jeux d'adresse, de société, des jeux de construction et d'assemblage. Les adultes sont chaleureusement invités à partager le jeu de leurs enfants. Le temps passé autour du jeu est un temps de détente, de partage et de découverte.

## 2. Inscriptions

Pour pouvoir emprunter des jeux, il faut être adhérent à l'une des 4 bibliothèques présentées ci-dessous. L'utilisateur doit remplir une fiche d'inscription. Les inscriptions se font tout au long de l'année.

## 3. Horaires : prêt de jeux

Bibliothèque	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>Dompierre Les Ormes</b>	10h – 12h00	16h – 18h			10h – 12h00
<b>Matour</b>		14h – 17h	10h - 11h30	18h-19h	10h – 11h30
<b>Tramayes</b>	16h – 18h30	13h30 – 17h		10h – 12h	10h – 12h
<b>Trambly</b>		13h50 – 15h			14h – 16h

## 4. Prêt de jeux :

- Le prêt de jeu est gratuit
- Les familles peuvent emprunter trois jeux pour trois semaines.
- En cas de retard, l'adhérent est tenu de prévenir la bibliothèque par téléphone **uniquement pendant les horaires d'ouvertures** ou par mail.

## 5. Responsabilité en cas de perte ou détérioration

- Chaque adhérent est responsable du jeu qu'il emprunte et du choix de ses jeux.
- Une vérification est faite **au départ par l'adhérent et au retour des jeux par la bibliothèque.**
- En cas de pièce manquante, une observation peut être rajoutée sur la fiche de prêt au moment de l'emprunt.
- Les jeux doivent être rendus propres, en bon état et dans leur boîte.
- En cas de perte d'un élément essentiel, de jeux cassés ou si l'adhérent ne retrouve pas les pièces, l'emprunteur devra racheter un jeu équivalent.
- **Le retour des jeux empruntés se fera dans la bibliothèque dans laquelle vous avez effectué le prêt.**

Je soussigné(e) .....accepte le présent règlement.

**Le..... à .....**

**L'emprunteur (ou son responsable légal si l'enfant est mineur)**